



SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Fekini (Libye)</i>	<i>233</i>
<i>Discours de M. Shen (Chine).</i>	<i>239</i>
<i>Discours de M. Manescu (Roumanie)</i>	<i>249</i>

Président: M. Mongi SLIM (Tunisie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. FEKINI (Libye): Je voudrais tout d'abord présenter à M. Slim, en mon nom personnel et au nom de la délégation libyenne, les félicitations les plus chaleureuses et les plus sincères pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa seizième session. Le choix unanime qui s'est fait autour de sa personne pour diriger les travaux de cette session et la haute confiance qui a été placée en lui sont l'expression d'un très grand hommage rendu à son dévouement à la cause des Nations Unies, à son expérience et à son savoir, ainsi qu'à ses qualités personnelles, car son amabilité et sa courtoisie n'ont jamais fait défaut. J'aimerais également saisir une occasion aussi opportune pour saluer son pays, la Tunisie, que tant de liens fraternels unissent à la Libye et qui s'est trouvé associé, à travers lui, à cette manifestation de confiance de la part de la communauté internationale. Aussi la délégation libyenne forme-t-elle les vœux les plus sincères de le voir s'acquitter avec succès de cette importante charge internationale au cours de cette session qui semble se situer à un tournant particulièrement délicat pour la paix du monde.

2. Qu'il me soit permis aussi d'exprimer à M. Boland, au nom de la délégation libyenne, notre appréciation la plus sincère pour l'autorité et la distinction avec lesquelles il a présidé aux travaux délicats et difficiles de la quinzième session.

3. La seizième session de l'Assemblée générale a été inaugurée dans le deuil et le recueillement. La nouvelle de la mort tragique du Secrétaire général des Nations Unies a été pour la délégation libyenne une cause profonde de désarroi et de peine indicible. La disparition soudaine de M. Hammarskjold, au moment où il accomplissait sa mission de paix au Congo, a été accueillie en Libye avec la plus grande émotion et des sentiments sincères de douleur et de tristesse. La communauté mondiale tout entière a perdu, en sa personne, le parfait exemple du fonctionnaire international qui a mis au service des Nations Unies son talent, son labeur infatigable, son intégrité, son courage et son dévouement illimité aux principes et idéaux proclamés par la Charte des Nations Unies. Dag Hammarskjold a personnifié, aux yeux du monde entier,

la conscience agissante de cet univers des Nations Unies dont il a été le symbole vivant dans ses aspirations à la paix, la justice et la liberté.

4. La mémoire de Dag Hammarskjold et de sa mort au service des Nations Unies demeurera présente dans les cœurs et les esprits des générations à venir comme le plus bel exemple du sacrifice pour les nobles principes énoncés dans notre charte et du dévouement inébranlable à la cause sacrée des Nations Unies. Nous avons demandé qu'une enquête internationale soit ouverte sur les circonstances et les causes de cet accident afin d'en avoir le cœur net et de déterminer, le cas échéant, les responsabilités.

5. La controverse déclenchée, depuis le début de la quinzième session, sur le rôle et la structure de l'Organisation internationale, et la disparition tragique et soudaine de M. Hammarskjold avant l'expiration de son mandat placent l'Organisation des Nations Unies à un tournant décisif de son histoire. Comme elle l'a toujours fait par le passé, la Libye réaffirme solennellement, surtout en ces moments difficiles, son attachement indéfectible à l'Organisation des Nations Unies. Née comme Etat indépendant et souverain sous les auspices des Nations Unies, la Libye est guidée, depuis son accession à l'indépendance, par le désir sincère et la volonté inébranlable de se conformer fidèlement aux idéaux et aux principes de l'Organisation; car c'est sous son égide que le peuple libyen a pu atteindre les objectifs de son long combat pour la réalisation de sa liberté, de sa dignité et de son indépendance.

6. En ces moments critiques que traverse l'ONU; la Libye considère que c'est plus que jamais son devoir sacré de proclamer sa foi inébranlable dans l'Organisation des Nations Unies, dont les nobles idéaux et principes ont été — et continuent d'être — une précieuse source d'inspiration pour les hommes et les nations de bonne volonté dans l'édification d'un monde meilleur.

7. Notre attachement à l'Organisation internationale, qui a su trouver une juste et équitable solution à la cause nationale de la Libye et qui a tant fait depuis pour accélérer le mouvement d'émancipation des peuples, se trouve renforcé par la ferme conviction que cette organisation est devenue un instrument essentiel pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et pour la promotion de la coopération et de l'entente entre tous les peuples du monde.

8. L'impératif absolu du maintien de l'Organisation des Nations Unies, dans le monde tourmenté d'aujourd'hui, est pleinement démontré par la précarité de la situation internationale actuelle et ses développements inquiétants et dangereux. L'Organisation se trouve être l'autorité indiquée pour prêter le concours nécessaire afin d'éviter une confrontation fatale pour notre planète. Cette enceinte est le lieu désigné pour une instance de recours suprême à la conscience uni-

verselle afin de freiner la course démente vers la guerre nucléaire et d'indiquer les voies de la raison en vue de la survie de l'humanité. Aussi est-ce le moment de réfléchir sérieusement et profondément à l'orientation qu'il convient de donner à notre organisation pour qu'elle serve les véritables intérêts de la communauté internationale dans les meilleures conditions compatibles avec ses institutions et ses structures, à ce stade de sa croissance et de son acheminement rapide vers l'universalité.

9. La délégation libyenne estime que l'Organisation des Nations Unies doit être l'instrument dynamique de la volonté internationale dans ses aspirations profondes. Elle doit être le moyen de réaliser les objectifs de souveraineté et d'égalité des nations, de libération complète et définitive des peuples et d'élévation des conditions de vie à des niveaux satisfaisants. Elle doit être le centre pour la réunion des conditions d'une paix durable par la mise sur pied d'un dispositif de vigilance et de sécurité collective; le centre aussi pour la proclamation de l'éthique d'un monde où les puissants seront dominés par la justice et les faibles rassurés par le règne de la loi internationale. C'est notre espoir fervent que le jour viendra où les Nations Unies cesseront définitivement d'être l'arène de la guerre froide, du déchaînement des antagonismes et des luttes idéologiques, pour devenir un lieu de rencontre pour l'édification d'un monde de paix, de liberté et de progrès.

10. Nous pensons aussi que le Secrétariat des Nations Unies doit être l'instrument administratif et exécutif de cette expression dynamique de la volonté internationale, dans les meilleures conditions d'efficacité, de neutralité et d'intégrité au service d'une communauté internationale où l'interdépendance est à l'échelle humaine et la solidarité à la mesure de l'évolution des temps.

11. Aussi nous serait-il difficile d'admettre une réforme structurale du Secrétariat orientée vers une direction collégiale fondée sur la représentation d'ensembles d'intérêts, de groupements géographiques ou de tendances idéologiques. Les nécessités du bon fonctionnement de l'organe d'administration et d'exécution qu'est le Secrétariat militent plutôt en faveur d'une direction unicéphale, où les décisions seraient prises dans le cadre d'une responsabilité bien déterminée et d'une mûre réflexion, compte tenu d'une procédure appropriée de consultations.

12. L'accroissement rapide du nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies et la tendance accélérée de celle-ci vers une représentation universelle rendent de plus en plus impérieuse une réforme institutionnelle des différents organes de l'Organisation, de manière à y assurer une composition plus conforme aux réalités présentes. Il s'agit plus particulièrement de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité, du Conseil de tutelle, du Conseil économique et social et de la Cour internationale de Justice.

13. En ce qui concerne la question pressante du choix d'un nouveau Secrétaire général, nous espérons que les pourparlers en cours entre les membres du Conseil de sécurité en vue de trouver un successeur à M. Hammarskjöld se dérouleront dans la compréhension et dans l'intérêt de la continuité et de la bonne marche des travaux du Secrétariat et qu'ils seront bientôt couronnés de succès. Au cas où un accord s'avérerait pour le moment impossible, il serait, à notre avis, sage que l'Assemblée générale

prenne les mesures intérimaires nécessaires pour assurer la direction du Secrétariat et de veiller à la bonne marche et à la continuité des travaux. Nous souhaitons que le souci du développement ordonné des Nations Unies l'emporte sur les divisions qui semblent opposer les blocs antagonistes au sujet de cette importante question.

14. C'est avec la plus grande attention et le plus vif intérêt que le Royaume-Uni de Libye, dans son ardent et sincère désir de voir s'établir dans le monde les conditions d'une paix durable, a suivi les développements de la situation internationale depuis la clôture de la quinzième session de l'Assemblée générale.

15. A la profonde inquiétude suscitée par la détérioration des relations entre l'Est et l'Ouest et en particulier entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique, à la suite de l'échec de la Conférence au sommet avant qu'elle n'ait pu commencer ses travaux à Paris au mois de mai 1960, a succédé une vaste vague d'espoir de voir s'améliorer ces rapports après l'accession au pouvoir d'une nouvelle administration américaine. Ces espoirs ont été accrus par la rencontre de Vienne^{1/} dont les résultats semblaient pleins de promesses pour un rapprochement des points de vue; ce rapprochement paraissait avoir des chances de succès étant donné l'accord de principe réalisé sur la question laotienne, qui était au centre des préoccupations mondiales en raison du caractère particulièrement explosif qu'elle revêtait alors.

16. Mais ces espoirs n'ont malheureusement pas tardé à être profondément déçus par la tension de plus en plus grande de la situation internationale au cours des mois derniers. Il est fort regrettable que la rencontre de Vienne n'ait pas immédiatement produit les résultats qui auraient permis aux deux blocs antagonistes de reprendre la recherche des solutions souhaitables à leurs différends et de faciliter ainsi l'ouverture d'une ère de compréhension mutuelle et d'entente, si nécessaire à la consolidation de la paix et de la sécurité dans le monde.

17. Au moment où elle regrette très sincèrement que les relations entre l'Est et l'Ouest aient atteint un stade critique, la Libye ne désespère pas de voir le bon sens, la raison, la bonne volonté et la tolérance prendre le dessus sur les animosités, les querelles et les forces néfastes de la discorde et de la dissension. En cela nous joignons nos vœux à ceux de tous les peuples pour que s'évanouisse à jamais le spectre de la guerre et que se consolident les conditions propices à une paix durable. Aux deux puissances que l'évolution de ce siècle a rendues responsables au premier chef de la paix et de la guerre, nous disons: dans cette petite planète menacée de désintégration complète par l'angoissante perfection des armes de destruction massive, il est plus que jamais impérieux que tous les moyens humainement possibles soient utilisés pour que le dialogue se poursuive et pour que l'on essaie, par la persuasion et la raison, de trouver des solutions aux différends qui opposent l'Est et l'Ouest. Pour la sauvegarde de la paix du monde et la survie de l'humanité, il est impératif que tous les moyens pacifiques soient essayés les uns après les autres, jusqu'à ce que les solutions soient trouvées. Il est également nécessaire que des concessions mutuelles soient consenties, quelle que soit l'importance des intérêts en jeu.

^{1/} Du 3 au 4 juin 1961.

18. Quant aux petites et moyennes puissances, de plus en plus nombreuses au sein des Nations Unies et dont l'indépendance et l'existence mêmes sont menacées par cette confrontation des grandes puissances de ce monde, nous croyons qu'elles ne doivent manquer aucune occasion et ne ménager aucun effort en vue d'affirmer leur volonté inébranlable de paix. Elles doivent œuvrer de toutes leurs forces et user de leur autorité morale de plus en plus grande afin d'aider les deux plus grandes puissances du monde actuel à trouver les voies susceptibles de conduire à des solutions pacifiques, à surmonter, par la patience et la compréhension, leurs difficultés présentes et à consentir, pour le bien et la sauvegarde de l'humanité, les sacrifices nécessaires dans l'évaluation de leurs intérêts et des considérations, plutôt vaines, de leur grandeur et de leur prestige. S'inspirant des idéaux et des principes énoncés par la Charte des Nations Unies, le Royaume-Uni de Libye poursuit dans le monde une politique étrangère fondée sur l'indépendance et l'objectivité. C'est ainsi que, dans le cadre du souci majeur de sa souveraineté et de la sauvegarde de ses valeurs spirituelles et nationales, la Libye a réussi à entretenir les relations les plus amicales avec les puissances de l'Ouest et des rapports normaux et corrects avec les puissances de l'Est.

19. A l'intérieur de la communauté africano-asiatique, la Libye poursuit, dans la compréhension, l'harmonie et la solidarité les plus complètes, ses efforts dans le domaine de la coopération avec les Etats indépendants d'Afrique et d'Asie. La solidarité africano-asiatique, fondée sur une communauté d'intérêts et de principes, se développe et s'accroît, offrant ainsi l'exemple d'une large coopération internationale dédiée à la paix, au progrès et à la réalisation des objectifs tracés dans la Charte des Nations Unies.

20. Le nombre des membres de la famille africaine au sein des Nations Unies vient d'être augmenté par l'admission du Sierra Leone dans la communauté des nations libres et souveraines. Je saisis cette heureuse occasion pour présenter à la délégation de ce jeune pays frère, au nom du Roi de Libye, de son gouvernement et de son peuple, les félicitations les plus sincères avec les meilleurs souhaits de prospérité, de paix et de progrès. Dans l'édification de l'Afrique nouvelle, mon pays n'épargne aucun effort pour participer à la création de conditions susceptibles de donner à la coopération interafricaine des assises rationnelles et durables, loin des préjugés et de la passion. C'est dans cet esprit que la Libye a participé à toutes les conférences interafricaines.

21. Il est toujours agréable à la délégation libyenne de mentionner que les nobles valeurs de liberté et de dignité humaines qui brillent avec éclat dans le passé comme dans le présent des valeureuses nations de l'Amérique latine luisent aujourd'hui chez les peuples renaissants de l'Asie et de l'Afrique. Elles constituent entre les deux communautés africano-asiatique et latino-américaine des liens solides, des similitudes et des sympathies qui pourraient être cultivées davantage au service de la paix, des idéaux et des principes des Nations Unies. Au cours des crises graves que traverse actuellement l'Organisation et des temps tourmentés que nous vivons, ces deux communautés devraient, pour le plus grand bénéfice de l'humanité, mettre à profit leurs valeurs morales et spirituelles et l'autorité de leur potentiel politique afin d'assurer à l'intérieur des Nations Unies et dans le monde un

équilibre plus propice à la paix et à une plus saine coopération internationale.

22. Compte tenu de sa position géographique, la Libye assume sa vocation naturelle de trait d'union entre les deux parties occidentale et orientale du monde arabe. Réalisant parfaitement l'importance d'un tel rôle, elle a consacré, depuis la proclamation de son indépendance, ses plus grands efforts à l'établissement des relations les plus étroites et les plus amicales avec tous les pays arabes frères. Elle a ainsi la conviction de contribuer, conjointement avec les Etats arabes indépendants et au sein de la Ligue arabe, à une coopération fructueuse dans tous les domaines, d'assurer par là une plus grande prospérité au monde arabe et d'améliorer le niveau de vie de ses habitants en pleine conscience de leur destinée commune.

23. Les relations amicales que la Libye a réussi à établir avec les divers ensembles politiques mentionnés sont essentiellement dominées, en ce qui la concerne, par son désir majeur d'œuvrer par tous les moyens pacifiques pour le triomphe des principes d'autodétermination, de dignité et d'entente, pour la sauvegarde de la paix et le renforcement de la coopération dans le monde.

24. La course aux armements classiques, et plus particulièrement la compétition dans le domaine des armes de destruction massive, a de nos jours atteint des proportions qui menacent gravement la paix et la sécurité. L'augmentation des arsenaux des grandes puissances, l'accumulation des stocks d'armes nucléaires et thermonucléaires et le développement vertigineux des véhicules de ces armes accroissent les dangers de déclenchement d'un conflit mondial même par erreur, hasard ou folie individuelle.

25. Nous voudrions réaffirmer de la manière la plus solennelle qu'il est du devoir impérieux des Nations Unies de poursuivre inlassablement leurs efforts afin de trouver une solution acceptable au problème du désarmement qui figure, de nos jours, au premier plan des responsabilités de l'Organisation internationale dans le maintien de la paix et de la sécurité du monde.

26. Il est très regrettable que l'Assemblée générale n'ait pu adopter aucune recommandation ou directive en matière de désarmement au cours de la quinzième session et qu'aucun progrès substantiel n'ait été fait depuis. Cependant, il est particulièrement urgent que les Nations Unies poursuivent, sans se décourager et sans se lasser, leurs efforts en vue de la reprise, sous l'égide de l'Organisation internationale, des négociations entre les parties principalement intéressées afin d'arriver à un désarmement général et complet sous contrôle international efficace. Un élément encourageant et réconfortant est venu, il y a quelques jours seulement, raviver les espoirs des peuples de voir la raison l'emporter et faciliter un règlement désirable: le monde a appris l'accord sur les principes régissant les négociations sur le désarmement général et complet [A/4879] auquel sont arrivés les Etats-Unis et l'Union soviétique. C'est une raison de plus pour les Nations Unies de redoubler d'efforts afin d'accélérer la conclusion d'un accord définitif dans cet important domaine.

27. L'interruption soudaine des négociations de Genève sur le contrôle des essais nucléaires^{2/}, négociations qui se poursuivaient depuis quelque temps

^{2/} Conférence sur la cessation des essais d'armes nucléaires, ouverte le 31 octobre 1958.

avec l'espoir que l'on sait, a été la cause d'une grande déception dans le monde entier. Il y a eu aussi la rupture de la suspension volontaire des essais nucléaires par l'Union soviétique, qui a jugé de son intérêt de reprendre ses explosions atomiques dans l'atmosphère. La Libye et tous les autres pays épris de paix ont été choqués par cette décision de l'Union soviétique dont il nous serait permis de contester autant la sagesse que l'opportunité.

28. Nous avons sévèrement condamné — et nous continuerons de condamner — les expériences nucléaires françaises au Sahara, que toute l'Afrique a profondément déplorées du fait du danger qu'elles constituaient pour la santé de ses habitants et du mépris qu'elles témoignaient pour la dignité de ses Etats indépendants. Mais nous ne saurions, sans nous dérober à nos responsabilités, manquer de nous élever contre tous les essais nucléaires, et surtout contre ceux qui sont de nature à empoisonner davantage encore le milieu ambiant dans lequel vit le genre humain. La délégation libyenne espère que la suspension définitive des essais atomiques, l'interdiction des armes nucléaires et thermonucléaires et la destruction des stocks existants interviendront dans le plus bref délai. De telles mesures protégeront l'humanité de la destruction totale et limiteront l'utilisation de l'énergie atomique à des fins exclusivement pacifiques. Au moment où elle salue les admirables exploits des courageux cosmonautes soviétiques et américains, la délégation libyenne estime que les conquêtes réalisées par l'homme dans l'exploitation des vastes espaces extra-atmosphériques doivent être consacrées à des fins strictement pacifiques pour le bien de l'humanité tout entière.

29. Nous avons écouté avec le plus vif intérêt les discours du président Kennedy [1013ème séance] et de M. Gromyko [1016ème séance] et nous espérons que les propositions des deux principales puissances du monde en matière de désarmement permettront de rechercher une base commune d'accord en vue de résoudre le problème crucial du désarmement.

30. Les dépenses colossales engagées dans la course folle aux armements pourraient plus avantageusement servir la cause de la paix et contribuer à élever le niveau de vie des nombreuses populations victimes du fléau de la faim, de la maladie et de l'ignorance. Les possibilités des Nations Unies s'en trouveraient sensiblement accrues et donneraient à l'Organisation internationale des moyens adéquats. Celle-ci pourrait ainsi consolider les efforts admirables qu'elle a déployés pour améliorer les conditions de vie de l'humanité éprouvée.

31. Qu'il me soit permis d'évoquer ici avec gratitude l'attention dont la Libye est l'objet dans le domaine de l'assistance technique des Nations Unies. Il est encourageant pour nous, et, j'en suis sûr, pour les Nations Unies également, que les conditions d'un progrès économique sensible soient de plus en plus évidentes, grâce aux efforts du peuple libyen et de ses gouvernements successifs et grâce à l'aide précieuse des Nations Unies, des institutions spécialisées et des pays amis. Cette évolution est pleine de promesses pour les habitants de notre pays dans les prochaines années à venir.

32. Je voudrais essayer maintenant d'exprimer aussi brièvement que possible le point de vue du Gouvernement libyen sur un certain nombre de problèmes d'une importance spéciale pour la paix et la sécurité

internationales dans diverses parties du monde, en Europe, au Proche-Orient et en Afrique.

33. En Europe, comme à la veille de la seconde guerre mondiale, les nuages malsains de la tension assombrissent les horizons de la paix. Les séquelles non encore liquidées du dernier conflit mondial, la question allemande en général, et le problème de Berlin en particulier, risquent de jeter les alliés d'hier, et avec eux le monde entier, dans une catastrophe dont le président Kennedy décrivait ici, il y a seulement quelques jours, dans les termes les plus pathétiques, les néfastes conséquences pour la survie de notre planète.

34. Il nous semble que la raison et les impératifs de la sauvegarde du genre humain doivent inciter les parties intéressées, comme nous tous, à tout faire pour éviter une folle et ultime confrontation, car l'épreuve de force signifie tout simplement le suicide de l'humanité entière.

35. Les positions respectives des parties les plus particulièrement intéressées, telles qu'elles ont été exposées du haut de cette tribune, demeurent sans doute éloignées l'une de l'autre, mais on s'aperçoit aussi que les portes de la paix et les voies des solutions réalistes ne sont pas définitivement closes.

36. Les considérations de sécurité européenne avancées par l'Union soviétique et ses alliés et l'attachement des Etats-Unis et de leurs amis occidentaux aux accords signés et aux engagements pris doivent, pour sauver la cause de la paix, trouver un terrain d'entente et une base honorable pour un compromis réaliste. Certes, il n'est pas difficile de comprendre que l'intention déclarée de modifier unilatéralement la situation créée en vertu des arrangements inter-alliés sur l'Allemagne et sur Berlin ne peut manquer de produire la tension à laquelle nous assistons aujourd'hui. Nous espérons que cette situation ne fera pas l'objet d'une action qui constituerait une grave atteinte à la paix. Nous estimons aussi que des négociations s'imposent en vue de trouver une solution acceptable qui tienne compte de tous les intérêts en cause et principalement de l'intérêt de la paix. Aussi les Nations Unies doivent-elles œuvrer par tous les moyens et offrir leur concours pour aider à rapprocher les points de vue et à combler le fossé qui sépare les parties à cette grave crise européenne; en effet, en se développant dans le sens d'une tension croissante, cette dernière risque de précipiter un drame à l'échelle universelle. Il est cependant une position de principe que nous avons toujours défendue: le défi à la libre volonté et à l'autodétermination des peuples, les solutions basées sur l'ignorance de l'unité des nations et la contestation de leur intégrité territoriale, le recours à la force et la reconnaissance du fait accompli ont de tout temps été causes de tragédies humaines et de menaces permanentes à la paix et à la sécurité internationales.

37. Ces considérations m'amènent logiquement à parler de la question palestinienne. C'est là une situation qui constitue dans l'histoire de l'humanité l'épisode le plus douloureux. Les crimes les plus impardonnables ont été commis contre les droits fondamentaux de groupes humains sans protection contre l'expulsion massive, sous le règne du banditisme et de la terreur; les droits sacrés à la propriété privée et à la pérennité de la patrie ont été scandaleusement violés. Le tragique résultat a été que plus d'un million de réfugiés palestiniens arabes, chrétiens et musulmans, vivent en exil depuis l'agres-

sion qui a été perpétrée contre leur patrie, dans des conditions pénibles et souffrant de privations. Les principes des Nations Unies et les résolutions successives de l'Assemblée générale ont été foulés aux pieds, et le défi le plus arrogant continue à être jeté à la face de l'Organisation internationale par les auteurs de l'agression contre la patrie arabe en Palestine.

38. Les Nations Unies doivent trouver la solution juste et équitable qui permette de réparer les torts indicibles faits aux Arabes de Palestine et à l'intégrité de leur pays. Il est impérieux que les Nations Unies mettent tout en œuvre pour appliquer les résolutions de l'Assemblée générale et permettre aux réfugiés palestiniens de retourner à leurs foyers, à leurs champs et à la terre de leurs ancêtres. Il est également de la plus haute importance que notre organisation continue d'assumer ses responsabilités dans cette tragique affaire en prodiguant aux réfugiés palestiniens le secours matériel et moral qu'ils sont en droit d'attendre d'elle.

39. En Palestine occupée, la minorité arabe ne cesse d'être la victime des exactions, de la discrimination et des lois d'exception les plus excessives. Les habitants des villes, les populations rurales et les bédouins du Néguev continuent d'être la proie de mesures injustes qui menacent leur existence. Commentant les raisons des récentes manifestations de la population arabe contre la tyrannie et les tueries de l'occupant, le correspondant du New York Times écrivait ce qui suit dans le numéro du 22 septembre 1961 et je cite en anglais, par fidélité au texte:

[L'orateur poursuit en anglais.]

"Les représentants de l'armée israélienne ont refusé de faire une déclaration sur les manifestations. Certains ont toutefois dit, dans le privé, que, si la situation était actuellement en main, elle ne pouvait que s'aggraver à longue échéance.

"Le mécontentement éprouvé par les Arabes en Israël, selon ces représentants, est partiellement dû au fait qu'ils ne peuvent trouver d'emploi à leur goût. Les Arabes israéliens ne trouvent que rarement un bon emploi en dehors des villages et des villes. Ce que les Arabes éprouvent vraiment le plus de peine à supporter, c'est le gouvernement militaire. Peut-être 180 000 des 220 000 Arabes d'Israël vivent sous le régime militaire, astreints à observer un couvre-feu et confinés dans certaines zones. En outre, ils n'ont, normalement, pas accès aux tribunaux civils et sont passibles, au contraire, des cours martiales."

[L'orateur reprend en français.]

40. C'est là une situation qui se passe de tout commentaire, et les Nations Unies se doivent de prendre toutes les mesures pour mettre fin à cette grave situation qui est contraire aux droits de l'homme les plus élémentaires.

41. En Algérie, en plein cœur du Maghreb, la guerre continue, de plus en plus meurtrière. Les enfants de l'Algérie et de la France tombent chaque jour dans des combats acharnés. Les souffrances et les malheurs des populations civiles atteignent des proportions inimaginables. Dans les camps de regroupement, plus de 2 millions d'Algériens vivent dans les conditions les plus pénibles. Le déchaînement de groupes irresponsables d'ultras rendent la vie impossible dans les principales cités algériennes. Les destinées de la

France et le sort de la démocratie en Algérie sont soumis aux plus graves menaces. Des centaines de milliers de réfugiés algériens ont été contraints de chercher asile dans les pays avoisinants, en Libye, en Tunisie et au Maroc. Mais un fait capital demeure. Le peuple algérien a pris la résolution irrévocable de faire triompher ses légitimes aspirations à la dignité humaine et à l'indépendance nationale. Il a consenti et il continuera à consentir tous les sacrifices nécessaires, quelque lourds qu'ils soient. Rien ne l'arrêtera dans sa marche triomphale vers la libération totale. Mais la guerre coloniale en Algérie pèse lourdement sur les destinées de la paix en Afrique et constitue un obstacle sérieux sur la voie du développement normal de l'Afrique du Nord.

42. Après sept longues années de lutte héroïque, la révolution nationaliste algérienne s'est solidement affirmée sur le plan international en raison de la justesse de sa cause, et sur le plan interne pour le simple fait qu'elle a toujours représenté la volonté authentique du peuple et qu'elle constitue l'instrument de la réalisation de ses aspirations nationales les plus profondes.

43. Depuis 1955, la question algérienne a figuré à l'ordre du jour des sessions ordinaires de l'Assemblée générale où elle a été chaque fois au centre des importants débats que l'on sait.

44. Au moment où la seizième session de l'Assemblée générale s'apprête encore une fois à discuter cette importante question, il convient de faire le point de la situation à la lumière des conclusions auxquelles est arrivée la communauté internationale, telle qu'elle s'exprimait à une très large majorité à l'issue de la quinzième session.

45. Tout d'abord, il est désormais reconnu que la situation en Algérie constitue une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Il en découle naturellement que le mythe selon lequel la question algérienne est une affaire intérieure française est définitivement rejeté.

46. En second lieu, les Nations Unies reconnaissent qu'il y a deux parties au conflit: d'une part, le Gouvernement provisoire de la République algérienne, et la France, de l'autre. L'Assemblée générale déclarait en effet, au cours de la quinzième session, que les deux parties intéressées ont accepté le droit de libre détermination comme base de solution du problème algérien!

47. D'un autre côté, les Nations Unies ont reconnu le droit du peuple algérien non seulement à la libre détermination, mais aussi à l'indépendance. En demandant le respect de l'unité et de l'intégrité territoriales, les Nations Unies ont en fait condamné toute intention française d'opérer un partage en Algérie.

48. Ensuite, l'Organisation internationale a mis l'accent sur la nécessité impérieuse de garanties adéquates et efficaces pour assurer l'application du droit à la libre détermination avec succès et justice.

49. Enfin, les Nations Unies ont engagé leur responsabilité au sujet des garanties d'impartialité de la consultation populaire; elles ont admis que l'Organisation internationale avait l'obligation de contribuer à ce que le droit à la libre détermination soit appliqué avec succès et justice.

50. Ces conclusions de base auxquelles sont arrivées les Nations Unies au cours de la quinzième session

constituent, à notre avis, une contribution positive en vue d'une solution juste et honorable de la question algérienne.

51. Sur le plan intérieur, il est très édifiant de noter que la résistance armée du mouvement nationaliste a été singulièrement renforcée par l'action ouverte des masses algériennes depuis le début du mois de décembre 1960. Ce soutien ouvert et définitif donné au Gouvernement provisoire de la République algérienne souligne la volonté unanime du peuple algérien de réaliser son indépendance. Les manifestations massives et répétées du peuple brandissant devant les chars de l'armée d'occupation l'emblème de l'Algérie indépendante sont une indication éloquente de la direction dans laquelle s'oriente le pays dans le choix de ses libres destinées.

52. Sur le plan bilatéral, je veux dire sur le plan franco-algérien, la déclaration, en date du 16 janvier 1961, dans laquelle le Gouvernement provisoire de la République algérienne indiquait qu'il était prêt à engager des négociations avec le Gouvernement français sur les conditions d'une libre consultation du peuple algérien, cette déclaration a été suivie d'une réaction positive qui a figuré dans le communiqué du 15 mars 1961. Là, le Gouvernement français a exprimé le désir de voir s'engager, par l'intermédiaire d'une délégation officielle, des pourparlers concernant les conditions de l'autodétermination. Ainsi se tinrent les conférences d'Evian et de Lugrin. Les négociations n'ont malheureusement pas encore abouti à des résultats concluants, s'étant heurtées aux conceptions rigides des négociateurs français sur le Sahara algérien, dont ils ont voulu créer un problème, et sur la question de la minorité européenne en Algérie. M. Thiam, ministre des affaires étrangères du Sénégal, dans sa brillante intervention au cours de la présente discussion générale [1012ème séance], a fait sur ces deux problèmes des développements clairs et judicieux. Nous sommes en parfait accord avec ses conclusions.

53. La souveraineté de l'Algérie sur le Sahara algérien et l'offre généreuse faite aux éléments de la minorité européenne, leur permettant d'opter pour la nationalité algérienne, sont, à notre avis, des éléments importants pour tout règlement pacifique en Algérie. Dans sa conférence de presse du 5 septembre 1961, le général de Gaulle semble admettre le premier point, à savoir la souveraineté algérienne sur le Sahara. Nous espérons qu'une vue encore plus réaliste des choses de la part de la France permettra de renouer le dialogue avec de meilleures chances de succès.

54. Au moment où la délégation libyenne voudrait réitérer le soutien absolu et indéfectible de notre pays au peuple algérien dans sa lutte héroïque pour le triomphe de ses aspirations nationales dans la libre détermination et l'indépendance, j'aimerais exprimer, encore une fois, l'espoir le plus fervent de voir, grâce au concours précieux des Nations Unies, s'ouvrir une ère nouvelle dans les rapports de l'Algérie indépendante et de la France sur la base du respect mutuel, de l'égalité souveraine et de la coopération la plus fructueuse.

55. Tout comme à l'Algérie, la Libye apporte au vaillant peuple d'Angola son appui le plus fraternel et sa sympathie la plus agissante. La lutte héroïque du peuple angolais pour se libérer du joug de la domination coloniale et réaliser ses aspirations nationales s'inscrit dans le grand mouvement de libération qui agite le continent africain tout entier. Il est du

devoir des Nations Unies de prêter leur appui aux peuples d'Angola et d'assumer à leur égard les obligations prévues dans la Charte des Nations Unies. La révolution nationaliste angolaise est le résultat de l'oppression et de l'exploitation dont le peuple angolais a été la victime. Nous osons espérer que le Portugal écouterait la voix de la raison et de l'intérêt bien compris en mettant rapidement fin à la répression armée et en procédant d'urgence aux réformes nécessitées par l'évolution des temps. Car l'ère de la colonisation et de l'exploitation est définitivement close. La coopération entre les peuples ne pourra se faire que sur la base de l'égalité souveraine des nations et de la compréhension de leurs aspirations légitimes.

56. Depuis 1960, la Libye suit avec une particulière attention l'évolution de la situation au Congo (Léopoldville). Le peuple de Libye et son gouvernement ont sans cesse proclamé la nécessité de préserver l'unité et l'intégrité territoriale de ce jeune Etat africain frère. La réunion, dans les mois qui viennent de s'écouler, du Parlement et l'installation d'un gouvernement central dans les formes constitutionnelles ont été accueillies dans mon pays avec la plus grande satisfaction. Nous espérons qu'après les épreuves et les nombreux sacrifices endurés par leur pays tous les dirigeants congolais se rendront compte de l'urgence de tout faire pour surmonter les derniers obstacles sur la voie de leur unité nationale et de l'intégrité de leur patrie. J'aimerais en cette occasion transmettre au Gouvernement central congolais l'expression de la solidarité libyenne dans l'œuvre d'édification nationale qu'il a entreprise. Je voudrais également réitérer notre appréciation pour les efforts déployés, dans des circonstances souvent difficiles, par les représentants des Nations Unies au Congo dans l'accomplissement de la mission qui leur a été confiée par l'Organisation internationale.

57. Profondément attachée aux libertés fondamentales de la personne humaine et aux droits innés des Africains de vivre dignement sur la terre de leurs ancêtres, la Libye considère que la situation grave qui règne en Afrique du Sud constitue une sérieuse menace à la paix et à la sécurité et une source permanente de frictions. De plus, cette situation représente la violation la plus grave des principes énoncés par la Charte des Nations Unies. La politique systématique de ségrégation et de discrimination raciales, aveuglément poursuivie par l'Afrique du Sud, est pour nous une grave cause d'inquiétude. Erigée en raison d'Etat, la suprématie raciale qui est imposée par la force à une large majorité d'Africains crée dans le sud de l'Afrique une situation très explosive. L'arbitraire et le déni des libertés fondamentales constituent un grave danger pour l'évolution pacifique de cette partie de l'Afrique et pour la coexistence harmonieuse au sein d'une communauté multiraciale.

58. En vue des complications et de la détérioration croissante de cette situation, les Nations Unies se doivent, plus que jamais, de prendre les mesures urgentes qui s'imposent pour faire respecter les droits de la personne humaine. Le défi opposé par le Gouvernement de l'Afrique du Sud aux Nations Unies, en ce qui concerne sa politique raciale et sa position sur le problème du Sud-Ouest africain, doit faire l'objet de sanctions radicales.

59. Avec une attention toujours accrue, la délégation libyenne continuera d'apporter sa contribution à l'examen des questions relatives aux territoires encore non autonomes. Encouragés par les résultats déjà acquis

dans ce domaine, nous espérons que les Nations Unies pourront trouver à ces questions des solutions heureuses, conformément au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

60. Les peuples qui ont eu le malheur de tomber sous la domination étrangère ont consenti des sacrifices considérables dans leur lutte pour recouvrer leur liberté et sauvegarder l'intégrité de leurs patrimoines nationaux. L'avènement des Nations Unies a fortifié les espoirs des peuples dépendants dans le triomphe de leur juste cause. L'ONU, dont les efforts dans ce domaine ont été récompensés par l'accession de nombreux pays à l'indépendance, a franchi une étape décisive par l'adoption, au cours de la quinzième session, de la Déclaration sur l'abolition définitive du colonialisme et l'octroi de l'indépendance à tous les peuples dépendants [résolution 1514 (XV)]. Nous sommes convaincus qu'elle poursuivra inlassablement ses efforts en vue de l'application systématique de cette déclaration, jusqu'à ce que tous les peuples dépendants puissent disposer librement de leur destin.

61. La délégation du Royaume-Uni de Libye est très honorée et très heureuse de pouvoir saluer, du haut de cette tribune universelle, les délégations des Etats Membres des Nations Unies. Au moment où nous tenons à les assurer de notre coopération la plus loyale, nous aimerions souhaiter à l'Assemblée générale la plus complète harmonie dans le déroulement de ses débats et le plus grand succès dans la conclusion de ses travaux.

62. Cette session se situe à un tournant décisif de notre époque. Les yeux des peuples épris de paix se tournent, en ce moment critique, vers cette organisation dans l'espoir d'y voir se résoudre les conflits qui divisent le monde. Je conclus en exprimant le vœu que ces espoirs ne seront pas déçus et que les Nations Unies sauront pleinement assumer l'engagement solennel de sauver les générations futures du fléau de la guerre et de bâtir un monde meilleur dans la paix, le progrès et la coopération.

63. M. SHEN (Chine)^{3/}: C'est pour moi un agréable devoir de présenter à M. Slim les sincères félicitations de mon gouvernement et de ma délégation. Son élection unanime à la présidence montre l'estime où le tiennent ses collègues des Nations Unies. Représentant la Tunisie depuis 1956, il a servi à la fois l'Organisation et son pays avec courage et distinction. Sous sa conduite sage et avisée, la seizième session ordinaire de l'Assemblée générale, qui s'est ouverte de façon tragique avec le décès du Secrétaire général Dag Hammarskjöld, peut encore s'achever sur une note d'espoir, comme il l'a si bien déclaré dans son discours inaugural [1008ème séance].

64. Le regretté Secrétaire général avait grande confiance dans l'Organisation des Nations Unies. Il avait des idées précises sur l'orientation qu'elle doit prendre. Dans l'introduction [A/4800/Add.1] au rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, publié peu avant sa mort, il nous a laissé, pour ainsi dire, ses dernières volontés et son testament. Dans ce document, il rejetait la conception qui fait des Nations Unies "un mécanisme statique de conférences" distinct, mais peu différent pour le fond de la diplomatie traditionnelle. Il préférait voir dans l'Organisation "un instrument dynamique dont les gouvernements devraient se servir" et l'ex-

pression vivante de certains principes fondamentaux. Il ne souhaitait nullement donner aux Nations Unies, dans aucun pays Membre, "une position de suprématie ou de contrôle". En un mot, il se déclarait convaincu que l'ordre international ne peut être maintenu que s'il se fonde sur le droit et la justice.

65. Dans le passé, les nations se servaient de la diplomatie traditionnelle pour protéger, et si possible favoriser, ce qu'elles pensaient être leurs intérêts nationaux. Dans un monde où la politique de puissance jouait un rôle décisif, ce n'était pas toujours aisé pour les pays petits et faibles. Trop souvent, leurs intérêts vitaux se trouvaient sacrifiés aux ambitions des grands Etats prédateurs. A la fin de la première guerre mondiale, la Société des Nations a été créée pour assurer le respect du droit dans les affaires internationales. Un frisson d'espoir a secoué des millions d'hommes las de la guerre qui croyaient apercevoir enfin un semblant d'ordre et de droit. Mais ces espoirs se sont révélés vains. La Société des Nations a échoué. Elle a échoué parce qu'elle n'a pas tenu les promesses du Pacte, notamment de l'Article 10, qui prévoyait la garantie mutuelle de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les Etats Membres.

66. D'inspiration américaine, l'Article 10 constituait, selon les mots du président Wilson, "l'armature même de tout pacte" et la condition sine qua non de tout système valable de sécurité collective. La Société des Nations a signé son propre arrêt de mort quand elle a capitulé devant l'invasion des provinces chinoises du Nord-Est (Mandchourie) par les militaristes japonais, l'agression de Mussolini contre l'Ethiopie et la politique hitlérienne d'expansion en Europe. Il est étrange que la Société des Nations ait agi ainsi au nom de la paix et pour la défense de la paix. Elle n'était que trop acquise à la doctrine commode de la paix à tout prix. Elle n'a pas hésité à pousser les victimes de l'agression à se rendre "pacifiquement", de façon à éviter la guerre. Par là, elle a aidé et encouragé l'agression.

67. Quelle leçon tirer de ce fâcheux épisode de l'histoire contemporaine? Celle-ci, je pense. Nous devons à tout instant rechercher la paix. Mais une paix fondée sur les convenances politiques et sur les concessions, non sur le droit et la justice, ne saurait durer longtemps. La paix que la Société des Nations a cherché si désespérément à maintenir n'était qu'une fausse paix, prélude à une guerre bien plus terrible et bien plus dévastatrice que la première guerre mondiale. En devenant en fait complice des agresseurs, la Société des Nations a rendu la guerre inévitable.

68. L'Organisation des Nations Unies va-t-elle répéter les erreurs de la Société des Nations? Voilà une question à laquelle nous devons répondre franchement et sans équivoque. De cette réponse dépend l'avenir de l'Organisation.

69. Les hommes d'Etat réunis en 1945 à San Francisco pour rédiger la Charte des Nations Unies connaissaient le triste sort de la Société des Nations. Ils ont donc cherché à créer une Organisation internationale qui fût non seulement capable de prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix, mais encore de le faire, en accord avec l'Article premier, "conformément aux principes de la justice et du droit international".

70. D'après la Charte, le Conseil de sécurité a pleins pouvoirs pour appliquer toutes sanctions, y compris

^{3/} M. Shen s'est exprimé en chinois. Les versions anglaise et française de sa déclaration ont été communiquées par la délégation.

l'emploi de la force, à tout Etat coupable de menace contre la paix, de rupture de la paix ou d'acte d'agression. Chacun sait que l'action du Conseil a été fortement gênée par la tactique d'obstruction de l'Union soviétique. Jusqu'ici, son intervention la plus remarquable a été la décision, prise en 1950, d'arrêter l'agression communiste en Corée^{4/}. Et cette décision, on s'en souvient, n'a été possible que parce que l'Union soviétique avait quitté le Conseil pour exprimer son indignation de n'avoir pu faire perdre son siège à ma délégation. L'Union soviétique a ainsi contribué involontairement à la cause de la sécurité internationale.

71. Depuis 1950, le Conseil de sécurité a pour ainsi dire cessé de fonctionner. La résolution de novembre 1950 sur "L'union pour le maintien de la paix" [377 (V)] a transféré à l'Assemblée générale une grande partie des pouvoirs du Conseil. C'est l'Assemblée générale qui a résolu la crise de Suez en 1956. En revanche, l'Assemblée générale n'a pas obtenu de résultats aussi satisfaisants lorsqu'elle s'est occupée de la question de la suppression sanglante, par l'Union soviétique, de la liberté en Hongrie. Il est triste de constater que c'est surtout dans le monde libre, où l'opinion publique et le respect du droit et de la justice jouent un rôle important, que l'influence des Nations Unies s'est fait sentir.

72. L'Assemblée générale s'est réunie de nouveau dans une atmosphère de crise. Le communisme international progresse partout, et partout il foule aux pieds la dignité et la valeur de la personne humaine. A Berlin, l'Union soviétique et les agents de l'Allemagne de l'Est menacent la sécurité et la liberté de plus de 2 millions de Berlinoises de l'Ouest dont le seul désir est de vivre dans la tranquillité et de vaquer à leurs occupations quotidiennes dans la paix et la sécurité. La crise de Berlin a été délibérément provoquée par l'Union soviétique pour soumettre Berlin-Ouest à la domination communiste. Dans le Sud Viet-Nam, l'infiltration et les manœuvres de subversion du communisme international contre le gouvernement établi ont pris des proportions menaçantes. Le peuple pacifique du royaume du Laos risque de perdre son indépendance dans une guerre civile provoquée par les agents des régimes communistes de Chine et du Nord Viet-Nam. Le moratoire de trois ans sur les expériences nucléaires a brusquement pris fin du fait que l'Union soviétique a recommencé les explosions nucléaires. Les initiatives belliqueuses et agressives de l'Union soviétique ont amené une nouvelle course aux armements qui pourrait certes déclencher une catastrophe thermonucléaire.

73. Quant à l'Organisation des Nations Unies elle-même, nous estimons que la mort soudaine du Secrétaire général, Dag Hammarskjöld, a provoqué une crise constitutionnelle très grave. Depuis plus d'un an, l'Union soviétique fait campagne pour réorganiser le Secrétariat selon le plan de la "troïka". L'Union soviétique a manifestement l'intention de paralyser l'Organisation pour la rendre totalement incapable d'exercer une action efficace. Ma délégation estime que, si l'Organisation des Nations Unies veut faire face aux périls de notre époque, elle doit avoir un Secrétaire général qui puisse remplir les fonctions de son poste, telles que la Charte les définit. Ceux d'entre nous qui ont à cœur de servir les intérêts

véritables de l'Organisation ne peuvent pas la laisser détruite par un Etat Membre, si puissant soit-il. Lorsque l'existence même des Nations Unies est en jeu, il ne peut y avoir ni neutralistes ni spectateurs.

74. J'en viens maintenant à la question du neutralisme. Je me permets dès maintenant de préciser que, de l'avis de ma délégation, il n'y a rien de reprochable à ce qu'un Etat qui vient d'accéder ou est sur le point d'accéder à l'indépendance se tienne à l'écart des blocs de puissances en adoptant une politique de neutralité ou de non-engagement. Il y a trop à faire en trop peu de temps, dans le pays même, pour se laisser entraîner dans des luttes pour le pouvoir. Tout cela est compréhensible. Mais j'estime que le neutralisme n'implique pas le renoncement à un jugement moral sur le bien et le mal, la justice et l'injustice. Lorsqu'il s'agit, par exemple, du Tibet et de la Hongrie — questions qui mettent en jeu des principes de la Charte tels que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le respect de l'homme et des libertés fondamentales —, aucun pays ne saurait certes se prévaloir de la neutralité.

75. Je me permettrai de dire en passant que les communistes ne croient pas, en fait, à l'existence du neutralisme. Mao Tse-tung, chef du communisme chinois, a déclaré dans son ouvrage sur la Dictature de la démocratie populaire^{5/}:

"Le peuple chinois penche soit du côté de l'impérialisme, soit du côté du socialisme. Il ne peut y avoir d'exception. Il n'est pas question de se tenir à l'écart.

"Non seulement la Chine, mais aussi le monde entier penche soit du côté de l'impérialisme, soit du côté du socialisme. Il n'y a pas d'exception. La neutralité est un camouflage. La troisième voie n'existe pas."

76. Dans le Nouveau dictionnaire de terminologie publié par les communistes chinois, l'expression "politique neutraliste" est définie comme suit:

"Utopie qui ne pourra jamais être réalisée. Sa théorie même est fautive. Etant donné la situation mondiale actuelle, il n'y a que deux voies, celle en faveur du capitalisme et celle en faveur du socialisme, et il n'en existe pas d'autres. Tout espoir futile de s'engager sur une troisième voie est voué à l'échec."

77. Il est donc évident que les communistes répudient le neutralisme. Dans le camp communiste, le neutralisme est assimilé à la contre-révolution. Pour le Kremlin, le plus grand crime commis par Imre Nagy a été de déclarer que le Gouvernement hongrois se proposait d'adopter une politique neutraliste et d'oser prier l'Assemblée générale des Nations Unies d'inscrire la question de la neutralité hongroise à son ordre du jour.

78. Ainsi, les communistes n'aiment pas plus le neutralisme que le capitalisme. Pourtant, pour des raisons de tactique, ils n'hésitent pas à recommander le neutralisme aux pays qui se trouvent à la lisière du communisme. Dans la propagande communiste d'aujourd'hui, les Etats neutralistes sont devenus "le bloc pacifique des nations" qui se distingue du "bloc agressif des impérialistes" dirigé par les

^{4/} Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, cinquième année, No 15, p. 18, document S/1501.

^{5/} Voir la version anglaise publiée par Foreign Language Press, Pékin, 1950, p. 11.

Etats-Unis. Le neutralisme est utilisé pour affaiblir la résistance du monde libre au communisme. Je veux croire que les dirigeants de la majorité des Etats neutralistes sont beaucoup trop intelligents et éclairés pour se laisser prendre au jeu du communisme international.

79. Voilà pour le neutralisme. Permettez-moi de passer maintenant à quelques-uns des plus importants problèmes inscrits à notre ordre du jour.

80. Le monde entier s'accorde à dire que le problème le plus urgent de notre temps est le désarmement. L'Organisation des Nations Unies se préoccupe de ce problème depuis sa fondation. Il est triste de constater qu'il est impossible, après 15 ans de négociations, de présenter quelque chose de plus encourageant que toute une série de volumes de discours tendancieux prononcés par les négociateurs. Il n'est pas difficile de déterminer qui est responsable de cet état de choses. L'Union soviétique, cela ne fait plus de doute actuellement, ne s'intéresse pas véritablement au désarmement; elle ne s'intéresse qu'à gagner des points sur le terrain de la propagande. La proposition grandiose de Khrouchtchev en vue d'un "désarmement général et complet", qui ne s'accompagne d'aucun système approprié de contrôle ni d'aucun plan réalisable permettant sa mise en œuvre, ne peut être considérée que comme un artifice de propagande.

81. Dans le discours qu'il a prononcé le 25 septembre 1961 devant l'Assemblée [1013ème séance], le président Kennedy, dans un esprit de conciliation, a exposé un programme de désarmement de la plus grande importance. Si je comprends bien, il a accepté en principe l'idée d'un "désarmement général et complet". Mais, à la différence de Khrouchtchev, il a précisé les mesures qui permettraient d'exécuter ce programme. Ma délégation approuve l'initiative et l'attitude réaliste du président Kennedy. Nous regrettons, en revanche, que le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique ait cru devoir, dans la déclaration qu'il a faite le 26 septembre devant l'Assemblée [1016ème séance], rejeter d'emblée le plan du président Kennedy.

82. Un autre problème qui se pose à l'Assemblée générale est la question du colonialisme. Il est encourageant de constater que le colonialisme européen est en voie de disparition. Depuis la dernière guerre, plus de 40 peuples dépendants ont obtenu leur liberté politique et sont maintenant des membres respectés de la communauté mondiale. Certes, il y a encore des peuples qui luttent pour leur liberté. Mais je suis convaincu que c'est une question de temps et qu'ils deviendront libres eux aussi. La marée montante du nationalisme submergera bientôt les derniers vestiges du colonialisme dans le monde entier.

83. Le souvenir des injustices passées ne s'efface pas aisément. Il n'est pas possible non plus que les traces profondes de méfiance et d'hostilité laissées par le colonialisme européen disparaissent en un jour. Il est naturel que les chefs du nationalisme d'Asie et d'Afrique soient impatients de voir disparaître les poches isolées de domination coloniale qui subsistent. Nous appuyons sans réserve leurs aspirations. En effet, nous-mêmes venons à peine de sortir d'un état de semi-colonialisme. En fait, nous avons été parmi les premiers peuples d'Asie à dénoncer et à combattre le colonialisme. C'est pourquoi ma délégation a constamment appuyé et continuera d'appuyer les demandes d'admission à l'Organisation des Nations

Unies de tous les nouveaux Etats africains. Il est à la fois étonnant et amusant de constater que l'Union soviétique, la plus grande puissance coloniale du XXème siècle, se frappe la poitrine et se pose comme le plus grand champion des peuples opprimés. Quelques faits historiques nous rafraîchiront la mémoire.

84. L'Union soviétique avait promis de "reconnaître sans réserve" l'indépendance de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie et "d'abandonner pour toujours tous droits souverains sur ces pays". La Lituanie, la Lettonie et l'Estonie ont été absorbées dans l'Etat soviétique.

85. L'Union soviétique avait promis "de respecter à tous égards la souveraineté politique" de la Pologne. Plus tard, elle a conclu un marché avec Hitler et a procédé au partage de ce pays.

86. Quand, à la dernière minute, elle déclarait la guerre au Japon, l'Union soviétique affirmait qu'elle "n'envisageait aucune expansion territoriale aux dépens de ce pays". En fait, elle a annexé par la force la Sakhaline méridionale et les îles Kouriles.

87. Le colonialisme reste le colonialisme où qu'il se manifeste, quel que soit l'opresseur et quelle que puisse être la couleur de la peau de l'opprimé. Dans notre lutte contre la domination coloniale, nous ne pouvons pas fermer les yeux devant l'impérialisme soviétique, le pire que le monde ait jamais connu. Nous ne pouvons pas laisser l'Union soviétique se poser cyniquement en champion de la droiture et de la magnanimité.

88. La question de l'autodétermination des peuples est intimement liée à la liquidation du colonialisme. Nombre de nations asiatiques et africaines ont déjà exercé leur droit à l'autodétermination conformément à l'esprit de la Charte des Nations Unies. Il est profondément injuste que les peuples actuellement sous le joug soviétique se voient refuser ce droit. Le problème allemand, qui menace de provoquer un conflit mondial, est essentiellement une question d'autodétermination. Mais il est dans l'intérêt de l'Union soviétique de garder l'Allemagne divisée à l'encontre de ce que souhaite réellement le peuple allemand. Séparer en deux un pays qui est un et homogène est une méthode d'expansion chère à l'Union soviétique. Ainsi, après le spectacle d'un Viet-Nam divisé et d'une Corée divisée, nous risquons maintenant de voir une Allemagne coupée en deux.

89. Le défi soviétique à la liberté humaine a bien de quoi nous terrifier. Son ultime objectif n'est rien de moins que la conquête du monde entier. Les dirigeants soviétiques n'ont jamais caché ce qu'ils ont l'intention de faire. Ils sont convaincus que, du fait du développement formidable de la puissance soviétique, le jour approche où le communisme international triomphera définitivement. C'est ce qui ressort clairement du projet du nouveau programme du parti communiste de l'Union soviétique, publié en juillet 1961. Ce important document nous dit que le système capitaliste mondial est mûr pour la révolution socialiste du prolétariat, que le socialisme ne peut être réalisé que par la révolution et la dictature du prolétariat, enfin que la route du socialisme est dès maintenant ouverte aux peuples qui veulent s'y engager. Les marxistes-léninistes, nous dit-on, considèrent le nationalisme des pays opprimés comme exprimant "l'idéologie et les intérêts de la couche supérieure des exploités réactionnaires"; s'ils l'appuient, c'est uniquement parce qu'ils le considèrent comme "his-

toriquement justifié à une étape déterminée". En d'autres termes, tous les dirigeants nationalistes d'aujourd'hui appartiennent à la "couche supérieure des exploités réactionnaires" et le nationalisme n'est utile que parce qu'il prépare le triomphe final des communistes.

90. Examinée sous cet aspect, la doctrine de la "coexistence pacifique" ne signifie ni "paix" ni "coexistence". Comment Khrouchtchev, qui, depuis 1956, a proféré environ 140 menaces d'annihilation contre 20 pays différents, peut-il être considéré comme un homme pacifique? Il est évident qu'à ses yeux la coexistence n'est qu'une phase transitoire de l'évolution historique. La déclaration de 81 partis communistes publiée à Moscou, en novembre 1960, rejette sans équivoque tout compromis véritable et durable. Permettez-moi d'en extraire cette citation: "La coexistence pacifique entre Etats aux systèmes sociaux différents ne signifie pas la conciliation des idéologies socialiste et bourgeoise. Au contraire, elle implique le renforcement de la lutte de la classe ouvrière, et de tous les partis communistes, pour le triomphe des idées socialistes^{6/}."

91. Nous, Chinois, avons fait l'amère expérience de la coexistence. Nous avons fait non pas une seule, mais trois tentatives de coexistence avec les communistes. La première fois, c'était en 1923, quand nous avons accepté l'aide militaire et économique de l'Union soviétique pour réaliser le programme de révolution nationale de Sun Yat-sen, à savoir le renversement de la domination impérialiste en Chine. A la demande de Moscou, les communistes chinois ont rejoint les rangs du Kuomintang, le parti nationaliste de Sun Yat-sen, en s'engageant à renoncer désormais à leur idéologie pour servir loyalement le Kuomintang. Cependant, après la mort de Sun Yat-sen, en 1925, ils ont immédiatement cherché à enlever au Kuomintang la direction de la révolution nationale et à la transformer en une révolution communiste. En 1927, cette expérience de coexistence s'est terminée par un désastre. Les communistes ont alors recouru à l'insurrection armée.

92. En 1937, les communistes ont proposé de coopérer avec le gouvernement national pour combattre l'agression japonaise. Ils ont promis d'incorporer leurs forces dans celles de l'armée nationale. Les événements ont vite montré que, au lieu de lutter contre les Japonais, les communistes profitaient de cette occasion pour étendre leur propre champ d'influence. A la fin de la guerre, en 1945, ils ont ouvertement défié le gouvernement que je représente et institué en Chine septentrionale un régime rival. Ainsi a pris fin notre seconde tentative de coexistence.

93. Vers la fin de 1945, le président Truman a envoyé en Chine le général George C. Marshall pour servir de médiateur entre le gouvernement national et les communistes dans l'espoir qu'un gouvernement de coalition pourrait être formé. Voilà la troisième tentative sincère de coexistence. Une fois de plus, les communistes ont saisi l'occasion pour augmenter leurs forces armées. Entré-temps, les troupes soviétiques de Mandchourie ont retardé leur départ jusqu'à ce que les communistes chinois aient pu pénétrer dans les provinces du Nord-Est pour recevoir les armes que les Russes avaient capturées aux Japo-

nais. Ainsi équipés, les communistes étaient prêts à livrer une guerre civile contre le gouvernement national. En 1949, ils se sont emparés de la Chine continentale.

94. Telle est l'histoire de la "coexistence pacifique" entre les communistes et mon gouvernement. La leçon de cette tragédie ne devrait pas être perdue pour ceux qui, aujourd'hui, pensent encore qu'ils peuvent coopérer avec l'Union soviétique et le communisme international.

95. Douze années se sont écoulées depuis l'établissement du régime communiste en Chine continentale. Sous la domination tyrannique des communistes — la Chine n'en avait jamais encore connu de pareille —, la population a été plongée dans les affres du désespoir. En 1958, les prétendues "communes du peuple" ont été créées. Ce système diabolique a rendu méconnaissable la société chinoise, déracinant entièrement ses anciennes traditions de loyauté et de solidarité familiales. Maris, femmes et enfants ont été séparés de force et obligés de travailler et de vivre dans des localités différentes. Ils travaillent, se nourrissent et se couchent au son du clairon. Notre grand pays est devenu un gigantesque camp d'esclaves. Les horreurs des communes surpassent tout ce qu'a jamais imaginé George Orwell.

96. Par suite du système communal, la production agricole a fléchi. Une famine sans précédent s'est installée dans le pays. Cependant, les communistes n'ont jamais cessé d'exporter des céréales en Russie et en Europe orientale, en paiement de leurs emprunts et de leurs importations. Pour cette raison et pour d'autres encore, plus importantes, les masses affamées et souffrantes se tournent, pour leur délivrance, vers le Gouvernement de la République de Chine, qui se trouve maintenant à Taïwan. Nous ne manquerons pas de répondre à leur appel si l'occasion s'en présente.

97. A Taïwan, nous avons exécuté avec succès, sous la direction du président Tchang Kai-chek, un programme de réforme agraire en trois étapes. Environ 80 p. 100 des agriculteurs sont maintenant propriétaires de la terre qu'ils travaillent. L'aide économique que nous ont accordée les Etats-Unis nous a permis d'asseoir sur des bases solides le développement de notre agriculture et de notre industrie. Notre niveau de vie est maintenant l'un des plus élevés de toute l'Asie.

98. La République de Chine est plus que la province de Taïwan. C'est le symbole du libre nationalisme chinois partout dans le monde. Elle représente l'esprit de la nation chinoise. Son existence même implique la restauration finale de la liberté pour les 600 millions de Chinois qui sont maintenant sous la domination du régime communiste.

99. Avant de terminer, j'aimerais dire un dernier mot au sujet des Nations Unies. Notre organisation, qui a été créée pour maintenir la paix conformément au droit et à la justice ainsi que pour encourager le progrès social et améliorer les niveaux de vie, risque maintenant d'être détournée de son but pour servir les intérêts de puissants fauteurs de guerre et de tyrans internationaux qui n'ont aucun respect pour les buts et principes énoncés dans la Charte. Les partisans du droit et de la justice, des valeurs morales et de la dignité humaine, de la résistance à la force sont vilipendés pour leur courage et pour leur constance. On parle beaucoup d'apaisement. Dans

^{6/} Déclaration de la Conférence des représentants des partis communistes et ouvriers, publiée dans Temps Nouveaux, No 50 (décembre 1960), supplément, p. 9.

cette assemblée, certaines délégations sont disposées à appuyer les forces du mal en admettant au sein de l'Organisation ceux que l'esprit comme la lettre de la Charte ne qualifient manifestement pas. Elles invoquent le "réalisme" et le principe d'"universalité". Si nous les laissons faire, nous connaissons alors l'époque de l'agression collective, non celle de la sécurité collective. Cet état de choses est bien dangereux. Si la majorité des Etats Membres ne se rendent pas compte de la réalité du danger et n'unissent pas leurs efforts pour y faire face, les Nations Unies seront vouées au sort de la Société des Nations.

100. M. MANESCU (Roumanie): Le Gouvernement de la République populaire roumaine prête une importance toute particulière à la seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies; elle est appelée à examiner et à apporter sa contribution à la solution des problèmes inscrits à l'ordre du jour, qui sont d'une exceptionnelle portée pour l'évolution de la situation internationale tout entière. Dans les circonstances actuelles, où une nouvelle guerre aurait comme conséquence des sacrifices et des destructions incalculables, la défense et la consolidation de la paix constituent la tâche primordiale des peuples du monde entier, l'obligation impérieuse de tous les gouvernements. Le Gouvernement roumain est persuadé que les problèmes internationaux actuellement en litige ne sont nullement insolubles, qu'ils peuvent et doivent être résolus par la seule voie raisonnable, celle des négociations, du bon sens et de la sagesse.

101. Il faut condamner et repousser fermement les conceptions préconisant la guerre en tant que moyen susceptible de résoudre les divergences entre les Etats. A cet égard, l'ONU est appelée à jouer un rôle essentiel car c'est à elle qu'incombe, conformément aux principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies, le devoir d'agir en tant qu'instrument efficace afin de trouver une solution pacifique aux litiges entre les Etats et de préserver l'humanité des calamités de la guerre.

102. Malheureusement, à maintes reprises jusqu'à présent, l'ONU n'a pas justifié les espoirs des peuples, faisant preuve de passivité à l'égard des agissements des puissances appartenant au bloc militaire de l'OTAN, agissements dangereux pour la cause de la paix générale. Il est grand temps que l'ONU devienne un défenseur ferme et persévérant de la paix et de la sécurité internationales.

103. A l'heure actuelle, cette exigence est d'autant plus impérieuse que la situation internationale s'est aggravée et que le danger d'une nouvelle guerre mondiale s'est accru. La remise d'une année à l'autre de la solution des problèmes essentiels, tels que la liquidation des séquelles de la seconde guerre mondiale, le désarmement général et complet, l'abolition définitive du colonialisme, a entraîné l'accumulation dans le monde d'une immense quantité de matières inflammables et a créé une situation où tout retard dans l'adoption de solutions constructives implique de graves dangers pour la paix et la sécurité de tous les Etats. Les forces de l'impérialisme persistent à maintenir les séquelles de la seconde guerre mondiale, à entretenir et intensifier la course aux armements et à garder à tout prix leurs possessions coloniales. Elles s'accrochent à tout ce qui est anachronique, rétrograde et périmé, s'opposent à la solution des problèmes internationaux majeurs afin

de maintenir un état de choses désuet et détesté par les peuples.

104. Les événements qui se sont accumulés depuis la quinzième session de l'Assemblée générale ont démontré que les puissances impérialistes n'hésitent pas à recourir à des aventures militaires afin d'atteindre leurs buts égoïstes. L'agression armée organisée par les Etats-Unis contre Cuba, la guerre colonialiste menée par le Portugal en Angola, la continuation de la guerre en Algérie et l'agression de la France contre la Tunisie, les récents massacres au Congo, voilà seulement quelques exemples d'actions qui menacent la paix et la sécurité internationales. Examinez les documents du Conseil de sécurité de cette période et vous y trouverez que, dans tous les cas, l'accusé est une puissance appartenant au bloc de l'OTAN.

105. Une raison d'inquiétude toute particulière est le fait que, en dépit des propositions réitérées de l'Union soviétique pour liquider les vestiges de la seconde guerre mondiale, les Etats-Unis et leurs alliés continuent leur politique visant à encourager l'esprit de revanche et le militarisme de l'Allemagne de l'Ouest.

106. La situation internationale s'est considérablement aggravée, au cours des derniers mois, du fait que, en réponse aux nouvelles propositions soviétiques concernant la conclusion du traité de paix avec les deux Etats allemands et la transformation de Berlin-Ouest en une ville libre démilitarisée, les puissances occidentales ont recouru à des mesures militaires, à l'accélération au maximum de la course aux armements et à des menaces belliqueuses.

107. A notre avis, le principal foyer de guerre créé au centre de l'Europe ne peut être éliminé que par la conclusion du traité de paix avec l'Allemagne. C'est justement l'absence d'un tel traité qui a permis aux puissances de l'OTAN de faire revivre la Bundeswehr, de la doter des types d'armements les plus modernes, y compris les fusées, d'encourager les tendances revanchardes de l'Allemagne occidentale, le seul Etat européen qui ait fixé comme objectif à sa politique extérieure la révision des frontières établies après la guerre. Berlin-Ouest a été transformé en un guépier de provocations et d'espionnage, d'agissements des militaristes et des revanchards allemands. L'Allemagne occidentale est devenue l'instrument principal de la politique d'agression dirigée contre les Etats socialistes, et Berlin-Ouest est devenu l'avant-poste de cette politique.

108. Les puissances occidentales ont augmenté l'effectif de leurs forces militaires d'occupation à Berlin-Ouest et ont amené dans la République fédérale allemande de nouvelles troupes et unités d'aviation. Elles font rappeler les réservistes et continuent à prendre des mesures exceptionnelles, dans un climat d'hystérie guerrière.

109. Lors des déclarations faites du haut de cette tribune, les représentants occidentaux ont évité de mentionner ces mesures provocatrices qui peuvent déclencher à tout moment un incendie catastrophique. Ils préfèrent parler d'accords et de traités. Les traités, a-t-on déclaré ici, doivent être observés non seulement dans leur esprit, mais aussi à la lettre. Nous sommes tout à fait d'accord sur cette thèse. Mais qui pourrait affirmer que toutes les mesures visant à créer, dans la République fédérale allemande, la plus puissante machine de guerre d'Europe occi-

dentale, à doter l'armée de l'Allemagne de l'Ouest de l'armement le plus moderne, à réinstaller dans les postes de commandement les généraux hitlériens et à refaire l'industrie de guerre sont compatibles avec l'accord de Potsdam^{7/} qui, comme chacun le sait, a été conclu précisément pour assurer la démilitarisation de l'Allemagne et empêcher la renaissance du militarisme allemand? N'est-il pas étrange qu'un accord conclu en vue de démilitariser un Etat quelconque soit invoqué comme fondement juridique dans le but de remilitariser ce même Etat?

110. En ce qui le concerne, le Gouvernement de la République populaire roumaine est persuadé que la conclusion du traité de paix avec l'Allemagne, avec la participation de tous les Etats intéressés, apporterait une contribution des plus importantes à la détente internationale en Europe. La conclusion du traité de paix avec l'Allemagne permettrait de déblayer la voie qui mène à l'amélioration des relations entre les Etats, de liquider définitivement les séquelles de la seconde guerre mondiale, de créer un obstacle aux forces du militarisme et des revanchards de l'Allemagne de l'Ouest, et de frayer le chemin du développement pacifique et démocratique à tout le peuple allemand.

111. Aborder d'une manière réaliste la solution du traité de paix avec l'Allemagne, c'est reconnaître qu'il existe aujourd'hui deux Etats allemands: la République démocratique allemande et la République fédérale allemande.

112. La République démocratique allemande — le premier Etat vraiment démocratique et pacifique de l'histoire de l'Allemagne — mène avec persévérance une politique conforme aux intérêts nationaux du peuple allemand, de la paix et de la sécurité internationales.

113. Les revanchards de l'Allemagne de l'Ouest et ceux qui les appuient ne peuvent pas se faire à l'idée de l'existence d'un Etat allemand attaché à la paix et à la démocratie, qui tend à ce que l'Allemagne tout entière mène une politique de paix. A l'appui de la politique d'engloutissement de la République démocratique allemande, ils invoquent le noble principe de l'autodétermination. Il faut reconnaître qu'il s'agit là d'un véritable record d'acrobatie politique. Mais comment, par exemple, peut-on concilier le principe de l'autodétermination avec les Accords de Paris^{8/}, conclus en 1954 par les Etats-Unis, l'Angleterre et la France avec la République fédérale allemande, qui prévoient pratiquement que l'Allemagne occidentale restera occupée par les armées étrangères jusqu'à la fin de notre siècle? Peut-on concevoir qu'un peuple consente, de bon gré, à confier son destin aux occupants étrangers pendant trois générations? En ce qui concerne Berlin-Ouest, il est évident que les Etats-Unis, l'Angleterre et la France donnent au mot "autodétermination" la même signification, à savoir le maintien du régime d'occupation militaire dans la ville.

114. Si l'on ajoute le fait que les Pays-Bas, tout en parlant de l'autodétermination de l'Irian de l'Ouest, y envoient de nouvelles troupes, que le Gouvernement français estime que le peuple algérien n'a droit à l'autodétermination qu'avec la présence des troupes françaises, et que l'on maintient les bases et les

garnisons des puissances colonialistes dans beaucoup d'Etats devenus indépendants, nous constatons qu'une nouvelle doctrine est apparue en Occident, selon laquelle l'autodétermination ne peut avoir lieu que sous l'occupation militaire étrangère.

115. Dans ces circonstances, les représentants des puissances occidentales ne devraient pas s'étonner que cette doctrine soit accueillie avec une réserve et une méfiance légitimes. Nombre de pays représentés à cette assemblée ont appris par leur propre expérience ce que signifie le droit à l'autodétermination sous le fardeau de l'occupation militaire étrangère.

116. En ce qui concerne le Gouvernement roumain, sa position est bien claire: nous désirons signer un traité de paix avec les deux Etats allemands, de concert avec les puissances occidentales. Mais, si celles-ci refusent d'y participer, la Roumanie signera, aux côtés des pays socialistes et des autres Etats qui le désireront, un traité de paix uniquement avec la République démocratique allemande.

117. Nous estimons également que l'admission de la République démocratique d'Allemagne et de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies serait de nature à limiter la liberté d'action des militaristes et des revanchards de l'Allemagne de l'Ouest, à contribuer au rapprochement entre les deux Etats allemands et à diminuer la tension en Europe et dans le monde entier.

118. La cause de la défense et du renforcement de la paix, de la création d'un monde où il n'y aurait plus ni agressions ni guerres constitue la plus ardente aspiration des peuples. L'Organisation des Nations Unies a été créée par les peuples sur les cendres et les ruines causées par la seconde guerre mondiale, dans le but de préserver les générations futures du fléau de la guerre.

119. La seule voie susceptible de mettre fin pour toujours à la course aux armements et au danger d'une guerre nucléaire dévastatrice est celle du désarmement général et complet. Le licenciement de toutes les forces armées et l'interdiction de leur rétablissement sous quelque forme que ce soit, l'interdiction et la destruction de tous les stocks d'armes, l'arrêt de la production de tous les types d'armes — y compris des armes atomiques, à l'hydrogène, chimiques, bactériologiques et autres armes de destruction massive —, la liquidation de tous les véhicules d'armes nucléaires et de toutes les bases militaires en territoire étranger, la suppression de la machine militaire des Etats et de tous les établissements militaires, sous contrôle international efficace, tout cela exclurait la possibilité même d'une agression et du déclenchement d'une guerre.

120. En 1959, sur l'initiative du Gouvernement de l'Union soviétique, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité une résolution [1378 (XIV)] proclamant le désarmement général et complet — la question la plus importante qui se pose aujourd'hui à l'humanité — et faisant appel à tous les gouvernements pour qu'ils déploient tous leurs efforts afin de mettre en œuvre cette résolution. Mais, malgré les deux années qui se sont écoulées depuis, aucun progrès vers l'accomplissement de cette aspiration unanime des peuples n'a été enregistré.

121. Les adversaires du désarmement général et complet, promoteurs de la politique de force, ont

^{7/} Signé le 2 août 1945.

^{8/} Signés le 23 octobre 1954.

empêché jusqu'à présent la réalisation d'un accord au sujet de cette question vitale pour l'humanité, et ont essayé de remettre en discussion l'objectif même établi par la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies.

122. La délégation roumaine vient d'apprendre avec satisfaction que, à la suite des échanges de vues bilatéraux qui ont eu lieu au cours des trois derniers mois entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, un accord sur certains principes à suivre au cours des négociations relatives au désarmement général et complet a été mis au point [A/4879]. Un tel résultat ne peut être considéré que comme positif et encourageant.

123. Mais les espoirs éveillés par la publication de la déclaration commune soviéto-américaine sur les principes du désarmement général et complet sont assombris par le fait que le Gouvernement des Etats-Unis, comme il résulte des propositions qu'il a faites à la session actuelle [A/4891], reprend l'ancienne position du contrôle sans désarmement tendant à instituer un vaste système d'espionnage. Cette position, inspirée certainement par les milieux agressifs et militaristes, démontre que les pays épris de paix devront faire des efforts persévérants pour assurer le progrès de la cause du désarmement général et complet.

124. Comme l'a déclaré du haut de cette tribune, lors de la quinzième session de l'Assemblée générale [873ème séance], le Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Roumanie, Gheorghe Gheorghiu-Dej, le plus sûr critérium pour apprécier la sincérité et l'efficacité d'un programme de désarmement est l'effet que sa mise en œuvre aurait sur la course aux armements et sur le danger de guerre.

125. Les nouvelles propositions américaines laissent intact ou à peu près intact, pour une période indéfinie, le potentiel militaire des Etats, qui continueront à disposer d'armes nucléaires et de leurs véhicules — c'est-à-dire de fusées, d'avions, de navires de guerre, de sous-marins, etc. — et ne prévoient pas la suppression des bases militaires situées en territoire étranger; elles sont donc loin de correspondre à ce critérium et aux exigences du désarmement général et complet.

126. La garantie de l'application d'un programme de désarmement général et complet, c'est un contrôle international effectif dont l'ampleur doit à chaque étape correspondre à l'étendue et au caractère des mesures de désarmement intervenues.

127. Les puissances occidentales ont accéléré la course aux armements et intensifié les préparatifs militaires, ce qui a aggravé la tension internationale et augmenté le danger d'une nouvelle guerre; dans ces circonstances seule l'adoption d'un programme de désarmement comportant, dès la première étape de son application, des mesures radicales pour la réduction du potentiel militaire des Etats, sous un contrôle international strict et efficace, contribuerait à diminuer le danger de guerre.

128. Le programme de désarmement général et complet présenté par le Gouvernement de l'Union soviétique commence par une réduction substantielle des forces armées et des armements de tous les Etats, ainsi que par la destruction de tous les véhicules d'armes nucléaires et la suppression des bases militaires situées en territoire étranger. La délégation roumaine estime donc qu'il est justement capable

d'arrêter, dès sa première phase d'application, la course aux armements et de diminuer considérablement le danger de guerre et d'agression. Ce n'est que la suppression complète des armes nucléaires, chimiques et bactériologiques, la cessation de leur fabrication et la liquidation des stocks déjà existants prévue par le plan soviétique qui pourraient écarter totalement le danger d'une guerre nucléaire. Elles résoudraient définitivement, dans l'intérêt de tous, le problème des essais nucléaires.

129. Débattre séparément la question de l'arrêt des essais nucléaires ne diminue pas le danger d'une guerre nucléaire et ne peut pas constituer une garantie efficace de paix, car les stocks de bombes atomiques et à l'hydrogène demeurent intacts. Par conséquent, cette question ne peut être résolue que par l'application d'un programme de désarmement général et complet supprimant les armes nucléaires et leurs véhicules.

130. Le Gouvernement roumain s'est prononcé et se prononce encore pour l'élimination, dans le plus bref délai, des armes nucléaires de l'arsenal des Etats et, implicitement, pour l'arrêt des essais nucléaires. Si l'on adoptait le plus tôt possible un traité de désarmement général et complet en vertu duquel les véhicules et les armes nucléaires elles-mêmes seraient éliminées, l'humanité serait d'autant plus rapidement préservée du danger d'une guerre nucléaire dévastatrice.

131. Tous les peuples attendent maintenant, de la part de l'Assemblée générale, l'adoption d'une décision propre à faciliter la reprise des négociations sur le désarmement et à accélérer le processus de sa réalisation.

132. En tant que participant au Comité des dix puissances sur le désarmement, le Gouvernement roumain se rend parfaitement compte que le problème du désarmement général et complet est un problème complexe dont la solution doit être le fruit de négociations détaillées et approfondies. Ces négociations doivent avoir lieu dans un cadre approprié, permettant aux représentants des trois groupes d'Etats qui existent à présent dans le monde d'exprimer leur point de vue et de participer, en toute responsabilité, à la réalisation du désarmement général et complet, car la solution dans le plus bref délai de ce problème intéresse au même point tous les peuples.

133. La quinzième session de l'Assemblée générale a adopté la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)]. En adoptant ce document, l'ONU s'est placée aux côtés des peuples qui luttent héroïquement pour se libérer de l'oppression coloniale.

134. Le processus de décomposition du système colonial — phénomène d'une portée historique mondiale — s'est considérablement accentué au cours de ces dernières années, portant à l'impérialisme des coups durs et diminuant sa sphère d'influence. Après la seconde guerre mondiale, des dizaines de pays qui comptent des centaines de millions d'habitants ont secoué les chaînes de l'asservissement colonial et ont pris une part active à la vie internationale. Ce fait a une influence positive sur les relations internationales et représente une grande victoire des peuples et de la cause du progrès dans le monde entier.

135. Mais cela ne signifie nullement que le colonialisme soit mort, comme les représentants des

puissances coloniales le disent à cette tribune pour des raisons faciles à comprendre. Au début de l'année 1961, 88 territoires, ayant une superficie de près de 15 millions de kilomètres carrés et plus de 71 millions d'habitants, se trouvaient sous la domination coloniale. Dans les possessions coloniales anglaises seules se trouvent encore 35 millions d'habitants. Même si ce chiffre, qui ne représente que 5 p. 100 de l'ancien empire colonial anglais, peut paraître insignifiant du point de vue des colonialistes, il représente toutefois beaucoup du point de vue des peuples asservis.

136. Regardez ce qui se passe en Algérie et en Angola, en Afrique du Sud-Ouest, au Kenya et en Oman et vous vous rendrez compte que le système colonial n'est pas encore mort. Sur ces territoires, de nombreuses armées, dotées du type d'armement le plus moderne, exterminent la population autochtone qui lutte pour l'indépendance, tuent des femmes et des enfants, rasant de la surface de la terre des localités et des villages entiers, enferment des milliers et des milliers d'hommes dans des camps de concentration.

137. Il est évident pour tout le monde que la poursuite des guerres coloniales, l'élargissement du réseau des bases militaires, les complots et les actions agressives par lesquelles les grands monopoles s'efforcent de maintenir leurs anciens privilèges et leurs positions antérieures constituent non seulement des méthodes destinées à étouffer la lutte de libération des peuples et à maintenir l'ordre colonialiste, mais aussi une source de graves complications internationales.

138. Le gouvernement et le peuple roumains se prononcent pour l'abolition immédiate du honteux système colonial sous toutes ses formes et manifestations.

139. La délégation roumaine estime que, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité des peuples, l'Assemblée générale doit prendre des mesures efficaces pour mettre en application, dans le plus bref délai, la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Elle soutient les propositions présentées par la délégation soviétique à ce sujet [A/4889], estimant qu'elles établissent le cadre approprié et contiennent les mesures efficaces pour réaliser les dispositions de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies.

140. Il faut procéder de telle manière que l'année 1962 devienne celle de la fin définitive et complète de l'asservissement colonial, afin que la dix-septième session de l'Assemblée générale puisse réunir les représentants de tous les peuples encore opprimés.

141. L'existence de certains Etats à idéologies et systèmes sociaux différents est une réalité extrêmement caractéristique du monde contemporain. Dans ces conditions, la seule politique juste et rationnelle dans les relations entre ces Etats est la politique de la coexistence pacifique. Promouvoir d'une façon constante et intransigeante les principes de la coexistence pacifique et du développement des relations de coopération multilatérale entre les Etats représente la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies. Les principes de la coexistence pacifique recueillent une adhésion toujours plus large dans le monde entier. C'est là un fait incontestable. Mais il serait erroné et préjudiciable à la cause de la paix d'ignorer qu'il y a encore des forces qui sont hostiles à la mise en œuvre de ces principes et qui leur

opposent une politique n'ayant rien de commun avec la paix et la coopération internationales.

142. Une expression de cette politique qui ignore la réalité et qui est vouée à l'échec est celle qui consiste à empêcher la République populaire de Chine d'occuper la place qui lui revient à l'Organisation des Nations Unies.

143. Au moment où des tâches complexes et de hautes responsabilités sont assignées à l'ONU, nous ne pouvons pas ignorer le fait que l'efficacité de l'Organisation se trouve considérablement entravée par l'absence de la République populaire de Chine, l'une des grandes puissances du monde, sans laquelle la solution de tout problème international important serait inconcevable.

144. La République populaire roumaine demande fermement que la République populaire de Chine soit rétablie dans ses droits et que la clique d'imposteurs de Tchang Kai-chek soit bannie de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous opposerons catégoriquement à toute menée visant à retarder la solution de ce problème. L'injustice et l'illégalité commises par cette usurpation des droits du peuple chinois sont devenues si criardes que tout retard dans leur rétablissement porte une atteinte profonde au prestige et à l'autorité de l'ONU.

145. En ce qui concerne la question du Secrétariat de l'ONU, la délégation roumaine estime qu'elle doit être résolue conformément aux intérêts de tous les groupes d'Etats qui composent l'Organisation.

146. Les derniers événements ont aggravé encore davantage la crise qui freine depuis quelque temps l'activité de l'ONU, du fait que l'appareil exécutif a été accaparé et utilisé par le groupe des puissances occidentales à des fins égoïstes, unilatérales, contraires aux intérêts de l'Organisation. Cet état de choses a abouti, entre autres, à la situation au Congo; là les puissances occidentales ont eu recours à des actions tendant à démembrer le territoire de la République du Congo, armé ceux qui agissaient pour elles au Katanga et se sont livrées, sous l'emblème de l'ONU, à des provocations sanglantes et à des intrigues contre le peuple congolais.

147. Le moment est venu de tirer les conclusions appropriées et de mettre fin à une situation où l'application des décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale est déformée par l'appareil exécutif.

148. La délégation des Etats-Unis continue à invoquer l'argument du renforcement de l'Organisation afin de justifier sa position rigide quant au Secrétariat. Mais comment la tentative pour imposer une solution dictée par les intérêts d'un groupe de puissances et dirigée contre d'autres groupes de puissances pourrait-elle contribuer au renforcement de l'ONU?

149. C'est justement par la tentative d'imposer des solutions favorisant un groupe d'Etats et en défavorisant un autre, c'est justement par de telles menées qu'on a affaibli et qu'on affaiblit encore l'ONU.

150. Il est bien évident que la proposition de procéder à la nomination d'un chef exécutif sans avoir la plus élémentaire garantie que les erreurs du passé seront évitées ne peut qu'aboutir à une situation où la capacité d'agir de l'ONU sera réduite au minimum.

151. La délégation roumaine estime de son devoir d'attirer l'attention sur un aspect extrêmement sé-

rieux de cette question et notamment sur le respect des dispositions de la Charte des Nations Unies. La Charte a été et demeure le fondement légal de toute l'activité de l'ONU. Celle-ci n'est puissante que par le respect de la Charte et s'affaiblit par la violation de celle-ci. Les dispositions de la Charte concernant l'élection du Secrétaire général sont précises et aucune supercherie juridique ou politique ne pourrait apporter de modifications aux dispositions de l'Article 97. Toute manœuvre destinée à éviter d'aller devant l'organisme le plus important de l'ONU — le Conseil de sécurité — pour désigner un Secrétaire général constituerait une grave violation de la Charte.

152. C'est précisément dans les circonstances internationales actuelles, où la tension dans le monde s'est accentuée et où de sérieux dangers menacent la paix, c'est précisément à ce moment qu'il est nécessaire de ne pas imposer des décisions qui pourraient aggraver davantage cette tension, envenimer l'atmosphère et rendre extrêmement difficile, sinon impossible, la coopération entre les Etats Membres dans le but d'assurer le fonctionnement efficace de l'ONU au service de la paix mondiale.

153. Pour que l'ONU ait un rôle actif dans la diminution de la tension internationale, et qu'elle accomplisse la tâche majeure inscrite dans la Charte d'être "un centre où s'harmonisent les efforts des nations", il est absolument nécessaire que l'appareil exécutif de l'ONU soit constitué de manière à garantir l'objectivité et à refléter d'une façon appropriée les intérêts de tous les Etats Membres.

154. La République populaire roumaine est sincèrement attachée à la cause de la paix, à la création d'un climat de détente et de confiance, de développement des relations de bon voisinage entre les Etats fondées sur le respect mutuel, la confiance et la coopération.

155. La politique de paix de notre pays reflète les aspirations et les intérêts fondamentaux du peuple roumain qui consacre ses efforts à l'édification d'une économie avancée et à l'élévation du bien-être matériel et culturel.

156. Durant une période historique relativement brève, l'ancienne Roumanie, arriérée du point de vue économique, annexe agraire et fournisseur de matières premières des puissances impérialistes, s'est transformée en un pays doté d'une industrie moderne en plein essor et d'une agriculture mécanisée.

157. La production industrielle est aujourd'hui cinq fois ce qu'elle était en 1938 et le rythme de son développement qui s'accroît a été, au cours de l'année 1960, supérieur de 17 p. 100 à ce qu'il avait été en 1959. En Roumanie, on fabrique aujourd'hui d'importants produits de base tels que: outillage pour l'industrie pétrolière, machines-outils, tracteurs, moissonneuses-batteuses et autres machines agricoles, camions, moteurs électriques, moteurs Diesel et toute une variété de produits chimiques et pétrochimiques. Notre pays exporte de l'équipement industriel pour l'extraction, la préparation et la fabrication complexes du pétrole, des tracteurs et d'autres produits.

158. Notre agriculture elle aussi enregistre d'importants succès.

159. Les résultats obtenus dans le domaine économique ont déterminé une rapide élévation du niveau matériel et culturel du peuple. Le développement de la consommation de produits industriels et alimentaires, la construction massive de logements nou-

veaux, le nombre toujours croissant d'élèves et d'étudiants, la gratuité de l'enseignement et de l'assistance médicale, l'essor tout à fait particulier de la science, de la littérature et de l'art en témoignent pleinement. Le salaire réel a augmenté, durant ces 10 dernières années, de 85 p. 100 par suite des mesures prises par notre Etat. La Roumanie est à présent en train de réaliser un plan de développement économique de six ans, en vertu duquel la production industrielle de l'année 1959 sera doublée en 1965 et la production agricole sera considérablement augmentée.

160. Le peuple roumain désire continuer cette construction pacifique et récolter les fruits de son travail dans un monde à l'abri de la menace d'une catastrophe nucléaire.

161. Les relations de la République populaire roumaine avec de nombreux pays d'Europe, d'Afrique, d'Asie et des deux Amériques se sont développées, tant dans l'intérêt mutuel que dans celui de la coopération internationale. Quant à nous, nous ferons tout ce qu'il nous est possible de faire pour que cette évolution favorable continue dans la même voie.

162. Nous continuerons également à promouvoir l'idée des ententes de paix et de bon voisinage entre les Etats, sur le plan régional; nous y voyons une contribution effective à l'assainissement de l'atmosphère internationale. Le Gouvernement roumain a tout d'abord porté son attention sur la région géographique dans laquelle est située la République populaire roumaine: la région balkano-adriatique. L'écho suscité par nos propositions dans les pays de cette région prouve qu'il existe des prémisses pour créer une zone de paix et de bon voisinage balkano-adriatique. Malheureusement, les gouvernements des Etats de l'OTAN situés dans cette partie de l'Europe continuent à repousser les propositions du Gouvernement roumain et déploient, ces derniers temps, contre les pays socialistes, une campagne d'incitation parallèlement à des préparatifs militaires intenses.

163. Le Gouvernement roumain est persuadé que la création, dans les Balkans et dans la région de l'Adriatique, d'une zone sans armes nucléaires et sans fusées aboutirait au renforcement de la paix et de la sécurité de l'Europe — et exercerait par là une influence positive sur l'ensemble de la vie internationale. C'est pourquoi il maintient ses propositions et militera avec persévérance, dans les relations entre les Etats des Balkans, pour les principes de la coexistence pacifique.

164. Cette année encore, la délégation roumaine tient à exprimer l'opinion que la question de l'éducation des jeunes dans un esprit de paix, de respect mutuel et d'amitié entre les peuples — question qui a été débattue lors de la quinzième session de l'Assemblée générale — revêt une importance toute particulière; elle attire l'attention sur l'urgence qu'il y a à prendre des mesures pour appliquer cette conception.

165. Les problèmes qui se posent à nous ne sont nullement faciles à résoudre. Cependant, nous estimons que, grâce aux efforts communs et persévérants de tous les Etats Membres, l'Assemblée générale pourra, au cours de la présente session, contribuer à la détente internationale. A cet égard, la délégation roumaine estime que les propositions contenues dans le mémorandum du Gouvernement soviétique et relatives aux mesures destinées à atténuer la tension

internationale et à renforcer la confiance entre les États sont d'une très grande importance.

166. Nous exprimons l'espoir que l'Assemblée générale déploiera tous ses efforts afin de répondre à la

confiance des peuples et à la noble mission qui incombe à l'Organisation des Nations Unies: la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales.

La séance est levée à 13 h 5.